

L'Ordre de Malte à la commanderie de Coudrie

En célébrant une messe officielle, l'évêque de Vendée, Mgr Castet, redonne sa fonction culturelle d'origine au bâtiment qui a appartenu aux chevaliers du temple, dénommés aujourd'hui l'Ordre de Malte.

Une centaine de fidèles ont assisté, mercredi, à la célébration de la messe par Mgr Castet, assisté du chanoine Daleau, animateur spirituel de l'Ordre de Malte, et du père François Rouillière, vicaire épiscopal et curé doyen de la paroisse Saint-Martin-de-la-Rive.

La dernière messe officielle dans cette chapelle remontait à septembre 1792. Fondée vers 1130, la commanderie de Coudrie a appartenu d'abord aux chevaliers du temple avant d'être dévolue, en 1312, aux hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, appelés aujourd'hui l'Ordre de Malte.

En 1792, Auguste Testard, curé de la paroisse de Coudrie depuis 1789, fut dénoncé comme prêtre réfractaire et contraint de s'exiler en Espagne. La chapelle fut pillée, incendiée et vendue comme bien national. Elle servira longtemps de bâtiment de ferme avant d'être laissée à l'abandon.

Il y a une vingtaine d'années, la municipalité challandaise l'a rachetée et rapidement menée des travaux de réfection de la toiture ; la charpente est une véritable œuvre d'art. La société d'histoire et d'études du Pays de Challans, puis, plus récemment, l'association Coudrie en Challans se sont mobilisées pour rendre à la chapelle son lustre d'antan et la faire vivre au travers de différentes manifestations.

« Grâce au travail des associations et des services municipaux, ce bâtiment est sorti de ses ronces, rappelait Serge Rondeau, le conseiller général-maire de Challans, à l'issue de la cérémonie. Mais il reste de



Grand moment à la Commanderie de coudrie, avec cette cérémonie religieuse et les chevaliers de l'Ordre de Malte.

nombreux travaux coûteux, comme la pose de vitraux, le remplacement du portail et la sécurisation du site. La Drac a été sollicitée ».

Pour l'Ordre de Malte, fortement représenté, entre autres par une dizaine de chevaliers, cette cérémonie marque la reprise de leurs différentes

activités caritatives dans l'esprit de leur devise : « au service du plus faible ». Concernant l'avenir des restes de la commanderie de Coudrie, pour l'association religieuse, il est clair que cette chapelle a vocation à redevenir un lieu de prière mais pas de culte sauf circonstance

exceptionnelle.

La ville de Challans est propriétaire du foncier et des bâtis autour de l'édifice : **« Ce lieu est porteur d'histoire. Il importe de ne pas se précipiter sur ce dossier »**, conclut Serge Rondeau.